



Séance ordinaire du 4 juillet 2022

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le lundi 4 juillet 2022 à 20h00, au lieu ordinaire des séances, soit l'Espace Culturel Jean-Pierre Ferland de Saint-Norbert, à laquelle sont présents :

Madame la pro-mairesse: Denyse Riquier

Mesdames les conseillères : Marie-Michèle Paradis

Messieurs les conseillers : Yvan Lapointe
Sébastien Houle
Michel Mondoux
Patrick Pilon

Les membres présents forment quorum sous la présidence de Madame Denyse Riquier, la pro-mairesse.

Est aussi présente, Mme Sylvie Toupin, greffière

Ouverture de la séance

Ouverture de la séance par Mme la pro-mairesse à 20:00 heures.

(1) Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

1. Adoption ordre du jour
2. Adoption du PV 6 juin 2022
3. Dépôt rapport dépenses, paiements autorisés et salaires au 30-06-2022
4. Adoption de la liste des comptes à payer pour juillet 2022
5. Dépôt et adoption du rapport financier 2021
 - a) Période de question en lien avec le rapport financier
6. Rapport de la mairesse
7. Appui Réseau des femmes élues de Lanaudière
8. Carte de crédit Desjardins
9. Représentant ORH
10. Offre graphisme pochette nouveaux arrivants

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT ET VOIRIE

11. Offre de service trappe de castors
12. PAVL-Volet redressement et accélération
13. Confirmation du PPA-CE

HYGIÈNE ENVIRONNEMENT

14. Analyses d'eau
15. Pompe sulfate
16. Bornes de recharge électriques

LOISIRS ET CULTURE

17. Tables à pique-nique
18. Tables à langer
19. Offre culturelle Mme Maude Alain-Gendreau
20. Auteurs d'autrén MRC
21. Demande Fermières
22. Exposition 13 Femmes et Devenir chez-nous
23. Suivi des affaires municipales
22. Période de questions
23. Levée de l'assemblée

2022-07-175

Il est proposé par M. Patrick Pilon
Appuyé par M. Michel Mondoux

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Madame la pro-mairesse demande le vote et la résolution est adoptée à l'unanimité.

(2) Adoption du PV du 6 juin 2022

2022-07-176

Considérant que les élus ont pris connaissance du PV du 6 juin 2022;

Il est proposé par M. Sébastien Houle
Appuyé par M. Michel Mondoux

Que le PV 6 juin 2022 soit adopté tel que présenté.

Madame la pro-mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité

2022-07-177

(3) Dépôt du rapport des dépenses et paiements autorisés, des salaires au 30 juin 2022

Considérant que les élus ont pris connaissance du rapport des chèques émis au montant de 162 690.29\$, des salaires payés s'élevant à 22 473.50\$ pour un total du mois de juin 2022 de 185 163.79\$;

Il est proposé par M. Michel Mondoux
Appuyé par M. Patrick Pilon

Que le conseil municipal approuve ce rapport tel que présenté.

Madame la pro-mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-07-178

(4) Approbation liste à payer pour juillet 2022

Considérant la liste des comptes à payer aux fournisseurs, pour juillet 2022 totalisant un montant de 56 887.97\$;

Il est proposé par M. Yvan Lapointe
Appuyé par M. Michel Mondoux

Que le conseil municipal autorise le paiement des comptes à payer aux fournisseurs tel que spécifier dans la liste déposée.

Madame la pro-mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-07-179

(5) Dépôt et adoption du rapport financier 2021

PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER par Mme Mélanie Morel de DAC Comptable agréé Inc.

Attendu la présentation du rapport financier pour l'année 2021 par les auditeurs DCA comptables professionnels agréé Inc. ;

Attendu que les élus en ont pris connaissance;

Il est proposé par M. Yvan Lapointe
Appuyé par M. Michel Mondoux

Que le conseil municipal confirme le dépôt du rapport financier pour l'année 2021 et en adopte le contenu.

Madame la pro- mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

5.a) Période de question en lien avec le rapport financier

- Document écrit pour public
- Agriculteur augmentation du rôle en 2021 versus taxation
- Frais analyses bibliothèque
- Réévaluation du rôle

2022-07-180

(6) Rapport de la mairesse

Considérant que la municipalité a déposé et adopté son rapport financier 2021;

Considérant l'obligation de déposé annuellement le rapport de la mairesse;

Il est proposé par M. Yvan Lapointe

Appuyé par M. Patrick Pilon

Que le conseil municipal adopte le rapport de la mairesse, résumant les faits saillants et rapports financiers pour l'année 2021.

Madame la pro-mairesse demande le vote

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-07-181

(7) Appui réseau des femmes élues de Lanaudière

Attendu que les élues, ex-élues et candidates potentielles se sont dotées d'un réseau structuré afin d'augmenter le nombre de femmes élues tant au sein des conseils municipaux, de la députation, des commissions scolaires, des instances syndicales, économiques, culturelles ou communautaires de la région;

Attendu que la mission du RFEL est de soutenir et outiller les élues et les candidates potentielles selon leurs besoins, particulièrement celles qui sont seules dans leur conseil, par la formation, le support, le partage d'informations, le développement de compétences et de stratégies, la reconnaissance;

Attendu que nous reconnaissons l'importance de la présence des femmes au sein des conseils municipaux et favorisons la mise en place de moyens concrets pour augmenter la présence des femmes au sein des lieux de décisions, de même que nous reconnaissons l'expertise du Réseau des Femmes Élues de Lanaudière en ce sens;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Marie-Michèle Paradis

Il est Appuyé par M. Sébastien Houle

De soutenir le Réseau des Femmes Élues de Lanaudière par une contribution financière de 500\$, reconnaissant ainsi l'importance que nous accordons à la place des femmes au sein des conseils municipaux et nous engageant à soutenir les efforts du RFEL pour l'atteinte de ses objectifs.

Madame la pro-mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-07-182

(8) **Carte de crédit Desjardins**

Considérant que la municipalité n'a pas de gestionnaires désignés pour Son compte de carte de crédit Visa Desjardins ;

Considérant qu'un le numéro de carte : 4530 9209 3975 6011 n'est plus utilisé et doit être retiré ;

Considérant que les deux cartes de crédits actives pour la municipalité sont reliées à une carte sommaire, qui ne peut être remise à zéro que par un paiement mensuel;

Considérant que cela peut occasionner des démarches supplémentaires si la limite d'une carte est atteinte et que d'autres dépenses seraient à prévoir durant le mois;

Considérant que Desjardins offre la possibilité de ne plus relier les deux cartes actives dans le compte sommaire;

Considérant que pour procéder à cette modification, nous devons nommer des gestionnaires pour Visa, ce qui permettra la mise à jour du compte et la décentralisation des comptes des cartes Visa actives;

En conséquence,

Il est proposé par M. Yvan Lapointe

Il est appuyé par Mme Marie-Michèle Paradis

Que le conseil municipal de Saint-Norbert désigne la mairesse, Mme Sonia Desjardins et la directrice générale, Mme Sylvie Toupin comme les deux gestionnaires du compte des cartes Visa de la municipalité. De plus, elles sont autorisées à procéder et à signer pour les demandes relatives à la décentralisation des cartes utilisées pour la municipalité et à faire les mises à jour nécessaires du compte Visa Desjardins.

Madame la pro-mairesse demande le vote

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-07-183

(9) **Représentant ORH**

Considérant la résolution 2021-11-226, qui nommait Mme Sonia Desjardins comme représentante de la municipalité pour l'ORH;

Considérant qu'en raison de ces autres implications en tant que mairesse, cela représente un conflit d'horaire, l'empêchant de siéger à l'ORH;

En conséquence,

Il est proposé par M. Patrick Pilon

Il est appuyé par M. Sébastien Houle

Que le conseil municipal de Saint-Norbert désigne M. Yvan Lapointe comme représentant et M. Michel Mondoux comme son suppléant pour la municipalité lors des rencontres de l'ORH.

Madame la pro-mairesse demande le vote

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-07-184

(10) **Offre de service graphisme pochette nouveaux arrivant**

Considérant que la municipalité désire offrir une pochette d'information pour les nouveaux arrivants;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Mondoux
Il est appuyé par M. Sébastien Houle

Que le conseil municipal de Saint-Norbert retienne les services de Mme Marie-Pierre Branchaud selon son offre de service du 30 juin 2022 à savoir : 120\$ pour le design de la pochette recto-verso et 30\$/heures pour le travail des documents de la pochette.

Madame la pro-mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE
TRANSPORT ET VOIRIE

2022-07-185

(11) **Offre de service trappe de castors**

Considérant que nous avons reçu une offre de service pour la trappe de castors pour un montant annuel de 1200\$ de M. Jean-Sébastien Beauchamp;

Considérant que nous sommes satisfaits des services de M. Beauchamp des dernières années ;

Il est proposé par M. Patrick Pilon
Appuyé par Mme Marie-Michèle Paradis

Que le conseil accepte l'offre de service de trappe de castors sur notre territoire, de M. Beauchamp, pour la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 totalisant 1 400\$. Ce montant sera payable en juillet 2023.

Madame la pro-mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-07-186

(12) **PAVL-Volet redressement et accélération, Réfection Rang Sud**

Attendu que la municipalité de Saint-Norbert a pris connaissance des modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et que, le cas échéant, celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale ou triennale du plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

Attendu que la municipalité de Saint-Norbert s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

Attendu que le chargé ou la chargée de projet de la municipalité, Mme Sylvie Toupin, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

Attendu que la municipalité de Saint-Norbert choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivant :

-Estimation détaillée du coût des travaux ;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Patrick Pilon
Appuyé par M. Sébastien Houle

Il est unanimement résolu que le conseil de Saint-Norbert autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la directrice générale et greffière trésorière, Mme Sylvie Toupin est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Madame la pro-mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

(13) Confirmation PPA-CE

Point d'information à savoir qu'en date du 21 juin dernier, nous avons reçu la confirmation de la subvention PPA-CE volet projets particuliers d'amélioration pour notre réseau routier, pour un montant maximum de 10 000\$.

HYGIÈNE ET ENVIRONNEMENT

2022-07-187

(14) Analyses d'eau

Considérant que notre municipalité n'exploite pas de réseau d'aqueduc au sens de la loi régissant les réseaux d'eau potable;

Considérant que de cet état de fait, nous ne sommes pas assujettis aux normes les régissant;

Considérant que nos sources d'approvisionnement en eau sont des puits artésiens;

Considérant que depuis des années, nos analyses, ne démontrent aucun signe de non-conformité;

Considérant que le chalet des loisirs et la salle communautaire sont desservis par le même puits;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Mondoux
Appuyé par M. Yvan Lapointe

Que le conseil municipal désire retirer de la liste des analyses bimensuelles la salle communautaire et espacer les analyses d'eau potable à une fois par mois pour les édifices suivants : église et chalet des loisirs.

Madame la pro-mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-07-188

(15) Pompe sulfate

Considérant que la pompe au sulfate de nos étangs aérés est défectueuse;

Considérant que nous devons remédier au problème afin de respecter les normes;

En conséquence, il est proposé par M. Yvan Lapointe
Appuyé par M. Patrick Pilon

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à l'achat des pièces pour la réparation de la pompe pour un montant d'environ 2000\$ plus taxes incluant, le transport et la main d'œuvre, selon la

soumission en date du 28 juin 2022 un montant total de 3000\$ plus taxes applicables.

Madame la pro-mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-07-189

(16) Bornes de recharge électrique

Considérant que Hydro Québec a un programme de financement de bornes de recharge électrique pour les municipalités;

Considérant que la subvention d'Hydro Québec paye en totalité les bornes de recharge type Smart Two, selon une entente prédéfinie;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Mondoux
Appuyé par M. Sébastien Houle

Que le conseil municipal désire profiter de la subvention d'Hydro Québec afin d'offrir à la population la possibilité de bornes de recharge sur le territoire. Ainsi, la directrice générale est autorisée à inscrire la municipalité de Saint-Norbert au programme : Programme 4500 bornes, pour l'installation de 4 bornes Smart Two, subventionnables à raison de 12 000\$ chacune.

Madame la pro-mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

LOISIRS

2022-07-190

(17) Tables à pique-nique

Attendu que le site extérieur de l'Espace Culturel Jean-Pierre-Ferland est très visité durant la période estivale ;

En conséquence ;

Il est proposé par M. Patrick Pilon
Appuyé par M. Sébastien Houle

Que le conseil municipal autorise l'achat de deux tables à pique-nique pour ce site.

Madame la pro-mairesse demande le vote;
La résolution est adoptée à l'unanimité

2022-07-191

(18) Tables à langer

Attendu que dans nos édifices municipaux, aucun espace sanitaire n'est muni de table à langer;

En conséquence ;

Il est proposé par Mme Marie-Michèle Paradis
Appuyé par M. Sébastien Houle

Que le conseil municipal autorise l'achat de trois tables à langer : soit horizontales ou verticales selon le meilleur choix pour l'aménagement dans nos espaces sanitaires.

Madame la pro-mairesse demande le vote;
La résolution est adoptée à l'unanimité

2022-07-192

(19) Offre culturelle Mme Maude Alain-Gendreau

Attendu que l'artiste Mme Maude Alain-Gendreau offre des ateliers de médiations culturelle musicale;

Attendu que nous avons une entente avec le MCC, pour la promotion de la culture;

En conséquence ;

Il est proposé par M. Patrick Pilon
Appuyé par Mme Marie-Michèle Paradis

Que le conseil municipal désire retenir ses services pour trois ateliers soient : chorale d'un jour jeunesse et adulte, initiation à la musique avec Harpe-Lyre et La Jungle, un été rempli d'aventures (activité qui se tiendra au camp de jour), selon les disponibilités énoncées dans l'offre en date du 30 juin 2022. Ces ateliers seront inscrits dans le cadre des activités de médiation culturelle de notre entente avec le MCC.

Madame la pro-mairesse demande le vote;
La résolution est adoptée à l'unanimité

2022-07-193

(20) Auteurs d'autrén MRC, activité bibliothèque

Attendu que la MRC de d'Autray a un fond pour mettre en valeur les auteurs d'autrén de son répertoire;

Attendu que la bibliothèque de Saint-Norbert est ouverte à recevoir une activité reliée à un ou des auteurs d'autrén, activités qui pourraient être pour deux groupes spécifiques soient : enfants et adultes;

En conséquence ;

Il est proposé par Mme Marie-Michèle Paradis
Appuyé par M. Sébastien Houle

Que le conseil municipal désire s'inscrire pour deux ateliers : une pour enfant et une pour adulte. La directrice générale est autorisée à communiquer avec la responsable à la MRC afin de finaliser le choix et les dates des activités.

Madame la pro-mairesse demande le vote;
La résolution est adoptée à l'unanimité

2022-07-194

(21) Demande de soutien financier des Fermières

Considérant que nous avons reçu une demande de soutien financier des Fermières, pour l'acquisition de divers matériel, fourniture et équipement;

Il est proposé par M. Yvan Lapointe
Appuyé par M. Michel Mondoux

Que le conseil accepte de soutenir les Fermières à raison de 500\$.

Madame la pro-mairesse demande le vote;
La résolution est adoptée à l'unanimité.

(22) Expositions 13 femmes- Devenir Chez-nous

Attendu que nous avons une entente avec le MCC, pour la promotion de la culture;

Considérant que nous pourrions accueillir les expositions "13 femmes" et "Devenir chez-nous" de l'artiste locale Mme Iphigénie Marcoux-Fortier;

En conséquence ;

Il est proposé par M. Yvan Lapointe
Appuyé par Mme Marie-Michèle Paradis

Que le conseil municipal désire recevoir la première exposition durant les semaines du 6 au 24 septembre et la deuxième à partir du 26 septembre. Celles-ci seront érigées dans l'Espace Culturel Jean-Pierre-Ferland. Ces expositions seront intégrées à notre programmation concernant notre entente de médiation culturelle avec le MCC.

Madame la mairesse demande le vote;
La résolution est adoptée à l'unanimité

(23) SUIVI ET AFFAIRES NOUVELLES

Mme Denyse Riquier nous fait une nomenclature des activités passées et à venir qui se tiendront dans la municipalité.

(24) PÉRIODE DE QUESTIONS

- Pochette des nouveaux arrivants-documents
- Agriculteur demandes : investissement et activité marché fermier, kiosque semi permanent.
- 175^e : projet retenu
- Bornes de recharges
- Taxation 2022 versus dépenses en culture
- Formation Sentienelle

(25) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. Patrick Pilon
Appuyé par M. Yvan Lapointe et résolu de lever la séance à 20 :51heures.

Madame la pro-mairesse demande le vote;
La résolution est adoptée à l'unanimité

Denyse Riquier
Pro-Mairesse

Sylvie Toupin
Directrice générale et
greffière trésorière

Je, Sonia Desjardins, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sonia Desjardins, mairesse